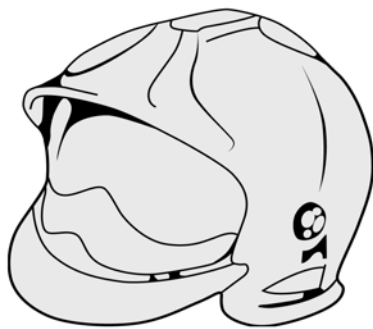


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 23

ANNEE 2005

Edition du 18/01/2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
Séance du 9 décembre 2005	2
Approbation de procès-verbal	2
Reprises des subventions d'investissement – Exercice 2005	2
Autorisations de programme – Crédits de paiement Antares	3
Clôture de l'AP 23	4
Indemnités de M. et Mme les payeurs départementaux.....	4
DM n° 3 - 2005	5
Remboursement des dépenses des CPI.....	5
Loyers des SPV - 2006.....	6
Subventions versées par le SDIS	6
Reprises des subventions d'investissement – Exercice 2006	7
Cessions d'actifs	8
Renfort en personnel	9
Transfert de la commission de réforme	9
Créations et suppressions de postes.....	10
Indemnisation des cadres CTA/CODIS.....	11
Liste des matériels à acquérir en investissement	12
Convention de mise à disposition du CSP de Dreux	12
Les différents dispositifs d'avantage retraite accordés aux SPV	13
Contingent 2006	13
Situation des AP/CP ouverts au BP.....	14
Budget primitif 2006	16
Couverture des chiens des équipes cynotechniques	16
Convention d'objectifs SDIS/Union départementale (UDSP).....	17
Conventions SDIS/Employeurs.....	17
Bilan de la politique de valorisation et de pérennisation du volontariat.....	18
Validation des acquis de l'expérience et mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise »	18

CONSEIL D'ADMINISTRATION

** Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.*

Séance du 9 décembre 2005

Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2005.

Reprises des subventions d'investissement – Exercice 2005

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- prend acte de la reprise des subventions d'investissement au titre de l'année 2005 complétée comme suit :

	Matériel	Coût réel HT	Taux subvention (coût estimé)	montant subvention	durée amortissement du matériel	montant reprise subvention pour 2005
FAI 2003	Matériel PMA	152 661.42	25%	38 165.36		10 020.94 *
		dont		26 226.10	10	5 245.22
				11 939.26	5	4 775.72
FAI 2004	10 VLHC	115 823.60	20%	23 164.80	5	4 632.96
Subvention totale reçue sur opérations terminées				61 330.16		14 653.90

- autorise la passation des écritures nécessaires.

Autorisations de programme – Crédits de paiement Antares

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide les écritures ci-dessous, prises en compte dans la DM3-2005, au titre de l'expérimentation ANTARES :

Date délibération	AP	CP 2004	CP 2005	CP 2006	CP 2007
08/12/2003	7 900 000	5 000 000	2 900 000	—	—
28/06/2004		1 000 000	- 1 000 000	—	—
10/12/2004	-1 530 000	- 5 950 000	4 420 000	—	—
Total 2004	6 370 000	50 000	6 320 000	—	—
10/12/2004	6 370 000	—	2 741 000	3 629 000	—
10/06/2005	- 2 800 000	—	- 739 073	- 2 060 927	—
14/10/2005			+ 5 950	- 5 950	—
09/12/2005			170 698	- 299 625	128 927
Total 2005	3 570 000	—	2 178 575	1 262 498	128 927
Ecritures d'ordre			28 950	- 28 950	
Total 2005	3 570 000	—	2 207 525	1 233 548	128 927

Nota : les crédits 2004 non dépensés peuvent faire l'objet d'un lissage.

Le détail des crédits de paiement après la DM3 est le suivant :

- Article 203.1 – Frais d'étude 28 950 €
- Article 204.5 – Fonds de concours 850 000 €
- Article 215.31 – Réseaux de transmission 1 299 625 €
- Article 6288 – Autres services extérieurs 0 €

Par ailleurs, l'opération est partiellement financée par le FAI et non par une subvention comme initialement prévu :

- Article 1311 – Subventions 0 €
- Article 1331 – FAI 876 000 €

Des écritures d'ordre sont nécessaires pour les différentes opérations patrimoniales :

- Article 203.1 – Recette d'ordre 28 950 €
- Article 215.31 – Dépense d'ordre 28 950 €

Clôture de l'AP 23

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la révision et la clôture de l'AP 23 relative à l'acquisition de 16 CCF, les SDIS devant appliquer par renvoi général effectué par l'article L3241-1 du CGCT les dispositions du département.

Cette AP peut être révisée et clôturée puisque le marché lancé à cette fin a été soldé.

Stade 2005	AP	CP 2004	CP 2005	CP 2006
BP	2 096 448,00	1 226 490,09	733 681,00	136 276,91
TOTAL BP	2 096 448,00	1 226 490,09	733 681,00	136 276,91
RE			136 276,70	- 136 276,70
TOTAL BS	2 096 448,00	1 226 490,09	869 957,70	0,21
DM3	- 31 257,58		- 31 257,37	- 0,21
TOTAL	2 065 190,42	1 226 490,09	838 700,33	- 0,00

Le montant disponible sur les crédits 2005 (31 257,37 €) est inscrit à l'article 21561 de la DM3-2005.

Indemnités de M. et Mme les payeurs départementaux

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à mandater la somme de 2 909,94 € relative à l'indemnité de conseil, répartie au prorata temporis des fonctions occupées par M. Graziani et Mme Turuban au regard du changement de direction du poste comptable, au titre de l'année 2005.
Les crédits prévus à cet effet ont été inscrits au BP 2005.

DM n° 3 - 2005

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Téroinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3-2005 jointe en annexe qui s'équilibre globalement à hauteur de 184 345 € se répartissant ainsi :

+ 23 519 € en section de fonctionnement

+ 160 826 € en section d'investissement.

Remboursement des dépenses des CPI

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Téroinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon
M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le remboursement pour 2006, dans la limite du plafond fixé comme suit, de leurs dépenses aux communes concernées et dont la liste figure dans le tableau joint en annexe.

Remboursement maximal autorisé en 2005	Taux de majoration	Remboursement maximal autorisé en 2006
44 840,02 €	2%	45 736,82 €

Loyers des SPV - 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le remboursement au titre de l'année 2006 des loyers des sapeurs pompiers volontaires logés dans les centres de secours, 9 communes (Arrou, Authon, Baudreville, Bonneval, Brou, La Ferté Vidame, Orgères, Ourville, St Rémy) mettant, à ce jour 11 logements à disposition. Le remboursement semestriel est fixé forfaitairement à 1 303,00 € pour les logements de type 3, à 1 530,00 € pour les logements de type 4 et à 1 813,00 € pour les logements de type 5.

Subventions versées par le SDIS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre
Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Téroinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre
M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat
M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol
M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon
M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise, pour l'année 2006 :

- le versement des subventions suivantes attribuées par le SDIS :

- Union départementale des sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	44 680 €
- Œuvre des pupilles	2 100 €
- Association des anciens sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	840 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers d'Eure et Loir :	11 730 €

A ce titre, le BP 2006 comporte une inscription de 59 350 € à l'article 657.4.

Le montant proposé fait l'objet d'une revalorisation arrondie de 2 % par rapport au BP 2005.

- le versement de la subvention accordée à l'amicale du personnel de la direction s'élevant à 15 200 €, étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 657.4 du budget primitif.

Reprises des subventions d'investissement – Exercice 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre
Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Téroinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre
M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat
M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol
M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon
M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- prend acte, compte tenu des subventions actuellement perçues, de la reprise des subventions d'équipement pour l'exercice 2006 s'élevant à 75 053,70 €, se décomposant comme suit :

	Matériel	Coût réel HT	Taux subvention	montant subvention	durée amortissement du matériel	montant reprise subvention pour 2006
FAI 2003	2 FPT Mousse	300 600.00	25 %	73 930.00	18	4 107.22
	1 FPT	126 500.00	25 %	30 592.00	18	1 699.56
	5 VTU	95 295.00	25 %	23 625.00	10	2 362.50
	13 KIT VTU	43 965.74	25 %	10 991.00	10	1 099.10
	1 CECAR	113 610.00	25 %	28 402.50	10	2 840.25
	Matériel PMA	152 661.42	25 %	38 165.36		5 010.45
		dont		26 226.10 11 939.26	10 5	2 622.61 2 387.84
	10 CCF	1 131 248.20	25 %	270 865.00	18	15 048.00
	1 CMIC	6 371.00	45 %	2 867.00	10	286.70
TOTAL 2003						32 453.78
FAI 2004	1 EPA	253 000.00	20 %	48 500.00	18	2 694.39
	10 VLHC	115 823.60	20 %	23 164.80	5	4 633.00
	6 CCF	678 748.92	20 %	130 080.00	18	7 226.64
	Matériel NRBC	55 344.50	42.5 %	12 750.00	1	12 750.00
	4 VSAV	265 944.68	32 %	75 872.00	10	7 587.20
	Système d'alerte	155 015.45	22 %	34 103.40		7 708.69
		dont		1 379.40 1 508.76 31 215.24	3 3 5	459.80 1 005.84 (sur 2 ans) 6 243.05
TOTAL 2004						42 599.92
TOTAL GENERAL						75 053.70

- autorise la passation des écritures nécessaires.
- Il est précisé que le montant de la subvention est déterminé et plafonné sur un coût estimé.

Cessions d'actifs

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Téroinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la cession à titre onéreux des engins et matériels dont la liste est jointe,
- la sortie de l'actif des biens cédés,
- leur vente par le service des domaines,

étant précisé que :

- la vente s'effectuera dans le commissariat aux ventes de St-Maurice (94), les matériels demeurant à la direction du service départemental ;
- les personnels du groupement des services techniques seront chargés d'encadrer la visite possible des lots 3 jours avant la vente et leur retrait 20 jours après celle-ci ;
- les frais de vente seront supportés par l'acquéreur, l'enchère portée en salle étant intégralement reversée au service départemental.

Renfort en personnel

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer les contrats à intervenir au titre de l'année 2006, dans les conditions identiques à celles des années passées, relatifs au recrutement de personnel temporaire au grade d'agent administratif ou agent d'entretien au 1er échelon, pour faire face éventuellement à des travaux exceptionnels, à l'absence prolongée d'un agent ou durant la période estivale.

Transfert de la commission de réforme

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve le transfert du secrétariat de la commission de réforme au centre de gestion, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 août 2004,
- autorise le mandatement de la participation demandée suite à ce transfert de compétence et des charges idoines lorsque celles-ci seront déterminées.

Créations et suppressions de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térouinard

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- * la suppression du poste de lieutenant resté vacant suite au départ par mutation de l'officier responsable de la mission volontariat,
- * la création d'un poste de développeur du volontariat contractuel suite au recrutement d'un sapeur pompier volontaire, ingénieur de formation et ayant 12 années d'expérience en milieu industriel, pour une durée de 3 ans, afin d'assurer la pérennisation du développement du volontariat. L'intéressé sera rémunéré sur la base de l'indice brut 500, ce qui correspond au 5^{ème} échelon du grade d'attaché territorial. Il percevra un régime indemnitaire calqué sur ce cadre d'emploi.

- * la suppression d'un poste d'agent administratif,
- * la création d'un poste d'adjoint administratif à compter de la parution de la liste d'aptitude, un agent ayant été reçu récemment au concours.

- * la suppression de 3 postes d'agent technique qualifié,
- * la création de 3 postes d'agent technique principal,

- * la suppression d'un poste d'adjoint administratif,
- * la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,

- * la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- * la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
- * la suppression de 9 postes de caporal,
- * la création de 9 postes de sergent,
- * la suppression d'un poste de sergent,
- * la création d'un poste d'adjudant,
- * la suppression d'un poste de major,
- * la création d'un poste de caporal,

à compter du 1^{er} janvier 2006, après avis de la commission administrative paritaire du S.D.I.S. réunie le 24 novembre dernier ayant statué sur les avancements de grades et de promotions internes des agents du S.D.I.S. au titre de l'année de 2006.

- * la suppression d'un poste de contrôleur principal des transmissions,
- * la création d'un poste d'attaché territorial, à compter du 1^{er} décembre 2005, après avis de la commission administrative paritaire du S.D.I.S. réunie le 8 décembre 2004, un agent remplissant les conditions pour bénéficier d'une promotion interne au grade d'attaché territorial ayant été inscrit sur le tableau d'avancement 2005. Il est précisé que, compte tenu des effectifs, ce poste ne pouvait pas être ouvert avant le 1^{er} décembre 2005.

- * la suppression d'un poste d'adjudant-chef vacant au service formation depuis le 24/08/1999,
- * la création d'un poste de lieutenant, compte tenu des prochaines évolutions des modalités de recrutement et de formation des élèves officiers, et pour pallier aux prévisibles difficultés de recrutements auxquelles les SDIS de France devront faire face en 2006 et 2007.

- * la suppression de 2 postes de sapeur pompier professionnel,
- * la création de 2 postes d'agent administratif, à compter du 1^{er} janvier 2006,
- * la suppression de 2 postes de sapeur pompier professionnel,
- * la création de 2 postes d'agent administratif, à compter du 1^{er} mars 2006,

le conseil d'administration, dans sa séance du 20 décembre 2002, ayant autorisé l'élargissement aux cadres d'emploi des filières administrative et technique le recrutement des postes d'opérateur depuis 1^{er} janvier 2003.

Indemnisation des cadres CTA/CODIS

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térouinard

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'intégration des cadres sous-officiers et des majors, effectuant des gardes hors temps de travail au CTA/CODIS ou rappelés lors d'événements exceptionnels, au dispositif adopté lors de la séance du conseil d'administration du 25 novembre 1997, n'intégrant alors que les opérateurs.

Ce dispositif prévoit le paiement d'un forfait de 18 vacations à 100 % au taux du grade, correspondant à une période de garde sans interruption de 24 heures.

Liste des matériels à acquérir en investissement

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térouinard

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide, au titre des acquisitions pour l'année 2006, la liste des matériels jointe en annexe, mise à jour le 9 novembre 2004 et stabilisée depuis cette date.

Convention de mise à disposition du CSP de Dreux

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térouinard

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention tripartite de mise à disposition du SDIS, à compter du 1^{er} janvier 2006, des biens immeubles du CSP de Dreux, dont la propriété relève de la ville de Dreux d'une part et du SICSPAD, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004.

Les différents dispositifs d'avantage retraite accordés aux SPV

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térouinard

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des différents dispositifs d'avantage retraite accordés aux sapeurs pompiers volontaires, explicités dans le rapport joint en annexe.

Contingent 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térouinard

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le montant du contingent 2006 appelé :

- aux communes et EPCI : 15 214 272,84 €
- au département : 13 270 129,00 €
- au SDIS de l'Eure : 58 550,50 €

soit un montant total de : 28 542 952,34 € et dont le tableau des contributions individuelles est joint en annexe.

La masse globale appelée aux communes et EPCI au titre de l'année 2006 a été augmentée de l'indice des prix à la consommation soit 1,65 % arrondi.

Les indices retenus sont : l'indice des prix à la consommation, série hors tabac, ensemble des ménages, série France entière (métropole et DOM), période de juillet tel que publié au journal officiel fin août de chaque année et dont l'évolution est calculée par référence au même indice publié l'année précédente, soit pour 2006 : indice juillet 2005 = 111.1, indice juillet 2004 = 109.3, évolution = 1,64843... %.

Situation des AP/CP ouverts au BP

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Sourisseau, Térrouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térrouinard

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, et conformément aux tableaux ci-dessous :

- approuve la répartition prévisionnelle des AP déjà ouvertes (AP1 à AP31),
- autorise l'ouverture des AP 32 et 33 avec la répartition prévisionnelle des CP associés.

AP n° 1 – Construction du CSP de Chartres et de l'école départementale

Opération	AP	CP 2003	CP 2004	CP 2005	CP 2006	Au-delà / 2006
CSP Chartres - Ecole	36 500 000 €	7 657,99 €	1 631,34 €	97 886,87 €	50 000 €	36 342 823,80 €
TOTAL AP 1	36 500 000 €	7 657,99 €	1 631,34 €	97 886,87 €	50 000 €	36 342 823,80 €

AP n° 11 – Matériel de désincarcération

Opération	AP	CP 2006	CP 2007
Matériel de désincarcération	300 630 €	88 420 €	212 210 €
TOTAL AP 11	300 630 €	88 420 €	212 210 €

AP ouverte en 2003. Les CP ont fait l'objet de lissages successifs et aucune consommation n'a été réalisée.

AP n° 12 – Matériel de transmission

Opération	AP	CP 2004	CP 2005	CP 2007
Matériel de transmission	496 070 €	123 830,45 €	254 834,29 €	117 405,26 €
TOTAL AP 12	496 070 €	123 830,45 €	254 834,29 €	117 405,26 €

Aucun crédit de paiement n'est prévu sur 2006. Cette AP pourra faire l'objet d'une clôture après l'exécution budgétaire de 2005.

AP n° 17 – Extension du CSP de Dreux

Opération	AP	CP 2003	CP 2004	CP 2005	CP 2007
Extension CSP Dreux	1 095 506,29 €	778 049,99 €	227 645,47 €	2 000 €	87 810,83 €
TOTAL AP 17	1 095 506,29 €	778 049,99 €	227 645,47 €	2 000 €	87 810,83 €

Aucun crédit de paiement n'est prévu sur 2006. Cette AP devra faire l'objet d'une clôture après l'exécution budgétaire 2005.

AP n° 20 – Opérations globalisées CS/CI (programmation 2003)

Opération	AP	CP 2003	CP 2004	CP 2005	CP 2006	CP 2007
Opérations globalisées CS/CI (2003)	4 177 000 €	2 689,99 €	15 576,55 €	1 500 005,74 €	1 100 000 €	1 558 727,72 €
TOTAL AP 20	4 177 000 €	2 689,99 €	15 576,55 €	1 500 005,74 €	1 100 000 €	1 558 727,72 €

AP n° 21 – Opérations globalisées CS/CI (programmation 2004)

Opération	AP	CP 2004	CP 2005	CP 2006	CP 2007
Opérations globalisées CS/CI (2004)	4 380 000 €	6 461,59 €	1 028 000 €	900 000 €	2 445 538,41 €
TOTAL AP 21	4 380 000 €	6 461,59 €	1 028 000 €	900 000 €	2 445 538,41 €

AP n° 25 - Antares

Opération	AP	CP 2005	CP 2006	CP 2007
Antares	3 570 000 €	2 207 525 €	1 233 548 €	128 927 €
TOTAL AP 25	3 570 000 €	2 207 525 €	1 233 548 €	128 927 €

AP n° 26 – Acquisition de 17 VSR

Opération	AP	CP 2005	CP 2006
Acquisition de 17 VSR	1 167 340 €	494 420 €	672 920 €
TOTAL AP 26	1 167 340 €	494 420 €	672 920 €

L'AP 26 devra faire l'objet d'un lissage après l'exécution budgétaire 2005.

AP n° 27 – Opérations globalisées CS/CI (programmation 2005)

Opération	AP	CP 2005	CP 2006	CP 2007 et au-delà
Opérations globalisées CS/CI (2005)	2 580 000 €	50 000 €	500 000 €	2 030 000 €
TOTAL AP 27	2 580 000 €	50 000 €	500 000 €	2 030 000 €

AP n° 28 – Grosses réparations (programmation 2005)

Opération	AP	CP 2005	CP 2006	CP 2007 et au-delà
Grosses réparations programme 2005	300 000 €	204 000 €	50 000 €	6 000 €
TOTAL AP 28	300 000 €	204 000 €	50 000 €	6 000 €

AP n° 29 – Extension de la direction

Opération	AP	CP 2005	CP 2006	CP 2007
Extension direction	650 000 €	70 000 €	500 000 €	80 000 €
TOTAL AP 29	650 000 €	70 000 €	500 000 €	80 000 €

AP n° 30 – Matériel de transmission

Opération	AP	CP 2005	CP 2006	CP 2007
Acquisition de matériel de transmission (Bips et Pocsag)	120 000 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €
TOTAL AP 30	120 000 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €

AP n° 31 – Acquisition de 12 CCR

Opération	AP	CP 2005	CP 2006	CP 2007
Acquisition de 12 CCR	1 920 870 €	96 050 €	1 129 650 €	695 170 €
TOTAL AP 31	1 920 870 €	96 050 €	1 129 650 €	695 170 €

AP n° 32 - Opérations globalisées CS/CI (programmation 2006)

Opération	AP	CP 2006	CP 2007 et au-delà
Opérations globalisées CS/CI	3 000 000 €	100 000 €	2 900 000 €
TOTAL AP 32	3 000 000 €	100 000 €	2 900 000 €

AP n° 33 – Grosses réparations (programmation 2006)

Opération	AP	CP 2006	CP 2007 et au-delà
Grosses réparations	300 000 €	200 000 €	100 000 €
TOTAL AP 33	300 000 €	200 000 €	100 000 €

Budget primitif 2006

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térouinard

M. Sourisseau donne pouvoir à M. Leblond.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2006, dont la maquette figure en annexe, et voté par chapitre.

Couverture des chiens des équipes cynotechniques

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Térouinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térouinard

M. Sourisseau donne pouvoir à M. Leblond.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- décide que les frais médicaux (honoraires des docteurs vétérinaires, frais pharmaceutiques, interventions chirurgicales, radiologie et radiographie, hospitalisation, frais de vaccination, etc.) nécessaires au soin des chiens des équipes cynotechniques du SDIS d'Eure et Loir sont pris en charge par le SDIS dès lors que ceux-ci sont consécutifs à un accident ou à une maladie imputable au service.
- précise que sont exclus de cette couverture, les frais qui seraient occasionnés par des mauvais traitements, un manque de nourriture ou de soin imputables au maître de l'animal, ainsi que les frais trouvant leur cause dans un dommage intentionnel causé par le maître,
- confie au président du conseil d'administration le soin d'exécuter la présente délibération.

Convention d'objectifs SDIS/Union départementale (UDSP)

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Téroinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Téroinard

M. Sourisseau donne pouvoir à M. Leblond.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention d'objectifs jointe en annexe liant le SDIS à l'union départementale, conclue pour une durée de 3 ans (2006-2008) et ayant pour objet de définir les axes prioritaires d'actions sur lesquels les signataires décident de s'engager conjointement.

Conventions SDIS/Employeurs

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mmes Billarand-Dauphin, Santerre

Mrs Bonissol, Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Téroinard.

M. Fauve donne pouvoir à Mme Santerre

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Hamel donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Téroinard

M. Sourisseau donne pouvoir à M. Leblond.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, valide le cadre conventionnel type, joint en annexe, afin de favoriser la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires employés dans le secteur public ou privé et devant assurer des missions opérationnelles ou participer à des formations.

Il autorise le président à signer ce cadre conventionnel type, en l'adaptant si nécessaire, au cas par cas.

Bilan de la politique de valorisation et de pérennisation du volontariat

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Térrouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térrouinard

M. Sourisseau donne pouvoir à M. Leblond.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte du rapport joint en annexe relatif à la politique de valorisation et de pérennisation du volontariat.

Validation des acquis de l'expérience et mention complémentaire « sécurité civile et d'entreprise »

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005 à 14h30, au centre de secours, 11 rue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Chevallier, Frard, Gigon, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Nicolas, Perrot, Sirdey, Térrouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier.

M. Boisard donne pouvoir à M. Térrouinard

M. Sourisseau donne pouvoir à M. Leblond.

Absents, excusés : Mrs de Montgolfier, Fauve, Gorges, Hamel, Huwart, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par Mme Ambroise, directrice de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale, représentée par Mlle Céline Bonin.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 6 décembre 2005, sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention jointe en annexe liant le SDIS au GIP FC-IP (groupement d'intérêt public Formation continue – Insertion professionnelle), gestionnaire du DAVA (dispositif académique de validation des acquis), afin de favoriser la valorisation par la reconnaissance du niveau professionnel acquis en qualité de sapeur pompier volontaire. Il est précisé que le calendrier fixé est donné à titre indicatif.